

SDIF INDRE ET LOIRE
40 RUE EDOUARD VAILLANT
37060 TOURS CEDEX 9

SD : 866508039925384

0338-050345-0088-0



**Objet : Dégrèvements de
Taxe foncière consécutifs
à des pertes de récoltes.**

COMMUNE DE LIMERAY
A LA MAIRIE
0028 RUE DE BLOIS
37530 LIMERAY

Nature du sinistre : SECHERESSE

Date du sinistre : 01/06/26

N° de sinistre
26-PR005

TRÉSORERIE : SIP LOCHES
COMMUNE : 131 LIMERAY
PROPRIÉTAIRE : COMMUNE DE LIMERAY
N° COMMUNAL : 131 +00004
RÉFÉRENCE : 4688130638
N° FACTURE : 2637413478227

RÔLE : 221

ANNÉE : 2026

Le 23/09/2026,

Bonjour,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dégrèvement pour pertes de récoltes, concernant votre taxe foncière pour l'année 2026, vous a été accordé le 01/06/26 pour un montant de 160 €.

Vous trouverez ci-joint le relevé des parcelles concernées.

Nous vous rappelons que le dégrèvement accordé au bailleur d'un bien rural à la suite de calamités agricoles doit bénéficier au fermier (article L.411-24 du Code rural et de la pêche maritime).

Ce dégrèvement diminue d'autant le montant de l'impôt figurant sur votre avis de taxe foncière.

Si vous avez déjà payé cet impôt, le dégrèvement vous sera directement remboursé sans démarche de votre part.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Pour délégation du Directeur, le responsable de centre :
MAGALI FRAYSSE

024600

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que le droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service des finances publiques dont vous dépendez ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

016179

016179

DÉGRÈVEMENTS CONSÉCUTIFS À DES PERTES
DE RÉCOLTES
RELEVÉ INDIVIDUEL DES PARCELLES CONCERNÉES

N° 4200 MS

N° 24600

SINISTRE : 26-PR005 SECHERESSE 01/06/26
COMMUNE : 131 LIMERAY
PROPRIÉTAIRE : COMMUNE DE LIMERAY

Le tableau ci-dessous donne la liste des parcelles pour lesquelles un dégrèvement a été prononcé.

SECTION	N° DE PLAN	LETTRE INDIC.	RÉGIME PARTI-CULIER	REVENU CADASTRAL RELATIF À LA TAXATION INITIALE	TAUX DE CONTENANCE	POURCENTAGE DE PERTE	MONTANT DU DÉGRÈVEMENT
ZC	0036	A		115,82 €	100	030	20 €
ZD	0162			14,74 €	100	030	2 €
ZD	0163			38,03 €	100	030	6 €
ZD	0240			84,19 €	100	030	14 €
ZE	0232			14,40 €	100	030	2 €
ZH	0045			30,99 €	100	050	9 €
ZH	0097			8,16 €	100	030	1 €
ZH	0207			17,45 €	100	050	5 €
ZH	0208			122,11 €	100	050	35 €
ZL	0001			12,63 €	100	030	2 €
ZL	0297			5,99 €	100	030	1 €
ZL	0316			99,15 €	100	030	17 €
ZM	0022			154,59 €	100	050	46 €